



**HAL**  
open science

## École doctorale Sciences juridiques et politiques n° 170

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale Sciences juridiques et politiques n° 170. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02035684

**HAL Id: hceres-02035684**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035684>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n° 170  
« Sciences juridiques et politiques »  
de l'Université Toulouse 1 - Capitole



2010



# Membres du comité d'évaluation )

Président :

M. Franck ROUMY, Université Paris 2

Experts :

M. José ALLOUCHE, Université Paris 1

Mme Nathalie MOURGUES, Université Paris 12

M. Gilles NANCY, Université Aix-Marseille 2

M. François GARDES, Université Paris 1

M. Alexis BUGADA, Université Aix-Marseille 3

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Patrick ROUSSEAU



## Contexte général

L'Université Toulouse 1 a d'abord été dotée de deux écoles doctorales, « Droit et sciences politiques » et « Économie et science de l'Entreprise », dans lesquelles étaient rassemblés juristes, politistes, économistes et gestionnaires, avant que le choix ne fût fait, en 2007, de constituer trois nouvelles écoles organisées autour de champs disciplinaires cohérents, option qui correspond à la politique générale du PRES auquel appartient désormais l'université. L'école « Sciences juridiques et politiques », regroupe donc tous les juristes, quelle que soit leur spécialité — droit privé, droit public, histoire du droit —, et tous les politistes. Elle constitue à Toulouse la seule formation doctorale existante dans ces domaines. Dès sa fondation, le directeur s'est attaché à l'organiser en parfaite conformité avec l'arrêté de 2006.

Cette politique s'est traduite par l'organisation de formations, jusqu'alors inexistantes, offertes aux doctorants, de nature scientifique (cours et séminaires de théorie du droit), mais aussi méthodologiques (maîtrise des outils informatiques, modules professionnalisants). Elle a consisté aussi à corriger les déséquilibres existant jusqu'alors dans la direction des travaux, certains HDR concentrant un grand nombre de doctorants, et à réduire la durée de préparation des thèses. Elle a visé, enfin, à organiser un système de gouvernance en conformité à l'arrêté de 2006, qui tient compte de la spécificité des quatre disciplines présentes à l'intérieur de l'école et de la nécessité d'impliquer le plus possible les doctorants à son administration.

La mise en place de ces structures et de ces règles de gouvernement et de fonctionnement nouvelles a dû se faire en tenant compte des moyens alloués, modestes au regard de la taille de l'école. Elle a aussi été effectuée en considération de la spécificité du doctorat en sciences juridiques et politiques, dont le standard est élevé, et de la place éminente tenue par l'Université Toulouse 1 Capitole sur la scène scientifique nationale et internationale qu'il convenait non seulement de conserver mais aussi de promouvoir.

## Avis condensé

- Avis global :

S'appuyant sur onze laboratoires — neuf en droit, deux en sciences politiques —, l'école, qui compte quelque cinq cents doctorants, bénéficie d'une très forte attractivité, qui s'est accrue encore ces dernières années (une centaine d'inscription en 2008-2009). Son succès tient aux structures de recherche existantes, mais aussi à l'excellence des enseignants-chercheurs toulousains, dont la réputation est établie, tant sur la scène nationale qu'internationale. Quarante-quatre pour cent des doctorants viennent du reste de l'étranger. L'école dispose d'environ cent trente habilités à diriger des recherches, la plupart d'entre eux dirigeant effectivement des thèses, la moyenne étant d'environ cinq étudiants par enseignant, ce qui reste en dessous du maximum fixé par le PRES. La durée moyenne des thèses est d'environ cinq ans et le taux d'abandon de neuf pour cent, chiffres qui, rapportés à la spécificité disciplinaire, sont particulièrement méritoires. L'équipe de direction, qui a mis en place une gouvernance s'appuyant sur des représentants de chaque discipline présente dans l'école et sur une participation active des doctorants, a entrepris d'importants efforts pour mieux répartir les directions de thèses entre les chercheurs, réduire la durée de celles-ci et les encadrer davantage. Des cours et séminaires ont été créés, de même que des procédures de contrôle de l'avancement des travaux tout au long de la préparation du doctorat, qui n'existaient pas jusqu'alors. Du fait du manque de moyens — dix mètres carrés de bureaux et un budget équivalent à celui alloué aux deux autres écoles de la composante, dont les effectifs respectifs sont cinq fois moins nombreux —, l'encadrement des doctorants demeure cependant insuffisant, de même que la proportion de thèses financées, qui n'est que de quinze pour cent. Compte tenu de ces moyens limités, l'école peut toutefois être qualifiée d'excellente, dans la mesure où elle a su s'adapter aux exigences contemporaines, tout en préservant sa spécificité disciplinaire.



- Points forts :
  - Formation doctorale reconnue nationalement et internationalement, bénéficiant d'une très forte attractivité.
  - Adossement scientifique d'excellente qualité et liens très étroits avec les équipes de recherche.
  - Gouvernance démocratique s'appuyant sur les représentants de toutes les spécialités et impliquant largement les doctorants.
- Points faibles :
  - Faible taux de financement des thèses.
  - Difficulté à encadrer un grand nombre de doctorants, par manque de moyens matériels.
  - Difficulté à suivre le devenir des doctorants.

## Notation )

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A+
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Les moyens alloués à l'école mériteraient d'être augmentés, tant s'agissant des locaux alloués, quasi-inexistants, que des financements afin de renforcer l'encadrement des doctorants.

Compte tenu de la difficulté à constituer des financements pour les thèses en sciences juridiques et politiques, il conviendrait peut-être d'inciter l'école à développer, par l'intermédiaire de ses laboratoires, une politique de contractualisation de ses financements.



## Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

L'école est administré par un conseil, dont la composition est en conformité parfaite avec l'arrêté de 2006, en particulier quant à la place des membres extérieurs, choisis à la fois dans le monde académique et dans le monde professionnel, et à celle des doctorants, dont la participation à la vie de l'institution s'avère être particulièrement active. Celui-ci a aussi été heureusement conçu en sorte de faire une place aux quatre disciplines représentées dans l'école. Deux agents administratifs, dont un contractuel, sont à sa disposition.

Les locaux propres alloués – deux bureaux de 10 m<sup>2</sup> – sont en revanche très insuffisants, de même que la dotation financière, qui est de 37 000 euros, soit 75 euros par étudiant, c'est-à-dire cinq fois moins que celle les deux autres écoles doctorales de la composante, qui reçoivent chacune une somme équivalente, mais pour seulement une centaine de doctorants.

- Bilan quantitatif :

L'école comprend plus de 480 doctorants. Ses effectifs ont cru principalement ces dernières années (100 inscriptions en 2008-2009).

Chaque année sont soutenues entre 45 et 60 thèses.

Elle est dotée de 133 habilités à dirigés des recherches qui, presque tous, encadrent des docteurs.

La moyenne est de 5 étudiants inscrits par chercheur.

44 % des doctorants sont étrangers ; une majorité provient d'Afrique francophone et de l'Est de l'Europe.

La durée moyenne des thèses est de 60 mois (5 ans) et le taux d'abandon de 9 %.

- Encadrement et suivi :

L'admission en doctorat est soumise à l'obtention d'un M 2 recherche comportant la soutenance d'un mémoire de recherche. À défaut, un complément d'études d'un an accompagné de la soutenance d'un mémoire est exigé. Pré-sélectionnés dans les équipes, les candidats sont ensuite auditionnés par l'école.

Une journée de rentrée est organisée chaque année. À la fin de chaque année, un rapport de recherche est exigé du doctorant pour la réinscription. Au-delà de la troisième année, la prolongation est soumise à un examen particulier par le conseil de l'école qui fixe un échéancier ; la réinscription est interdite au-delà de la septième année.

Les laboratoires participent aussi activement à l'encadrement, organisant des présentations de travaux et des préparations à la soutenance. Celle-ci est soumise à un avis du directeur, à la rédaction de rapports extérieurs, puis à un avis du directeur de l'école.

Le devenir des doctorants au-delà de leur soutenance est difficile à connaître. Des enquêtes en trois étapes (à l'issue de la soutenance ; 18 mois plus tard ; 3 ans plus tard) donnent peu de résultats, les réponses étant rares. Bien que le dossier ne le mentionne pas, il est de notoriété publique qu'un nombre notable de docteurs toulousains deviennent maîtres de conférences ou passent l'agrégation de l'enseignement supérieur.



- Financement des thèses :

15 % des thèses sont financées, 11 par des allocations du ministère (9 ordinaires, 2 thématiques), 2 par des allocations du PRES, 2 du conseil régional, auxquelles s'ajoutent 2 contrat CIFRE et quelques bourses étrangères.

24 % des doctorants sont par ailleurs salariés lors de leur inscription.

- Formation :

Chaque doctorant doit suivre chaque année au moins deux formations proposées par l'école, soit entre six et vingt-quatre heures par an au minimum.

Deux cours transversaux de quinze heures – droits fondamentaux et philosophie du droit – sont proposés, auxquels s'ajoutent huit modules de formation à l'informatique chacun de six à douze heures et cinq modules professionnalisant portant sur la vulgarisation de la thèse, la création d'entreprise ou les candidatures professionnelles.

Chaque année, sont aussi organisés des cycles de conférences et, récemment, ont été mis en place des ateliers européens, réunissant des doctorants de treize pays de l'Union. Des colloques sont aussi organisés par les doctorants eux-mêmes, tous les deux ans.

Les séminaires et cours de M 2 ne peuvent en revanche être ouverts aux doctorants, car la plupart d'entre eux, mutualisés, comportent déjà des effectifs d'une quarantaine d'étudiants.

- Ouverture nationale et internationale :

Sur le plan national, 10% des doctorants proviennent d'autres universités.

44 % des doctorants sont étrangers, une majorité venant d'Afrique francophone et de pays de l'Est de l'Europe.

L'école participe aux Collèges franco-japonais. Elle est en cours d'adhésion au Collège franco-brésilien et au futur Collège franco-thaïlandais.

- Projet :

La politique de l'école est de renforcer le plus possible l'encadrement des doctorants, et ce tant en vue de réduire la durée des thèses et le taux d'abandon, que de maintenir la qualité des travaux soutenus. Dans cette perspective, un des objectifs poursuivis est de mieux répartir les directions de thèse. Le maximum fixé par le PRES est de six étudiants par directeur. La moyenne de l'école est actuellement de cinq, mais avec certains déséquilibres, qui ne sont pas faciles à corriger en raison de fortes demandes dans certains champs où n'existe qu'un nombre réduit d'habilités. À titre transitoire, l'école a donc réduit le nombre maximum de thèse à douze par directeur, en vue d'atteindre progressivement le seuil idéal de six. Elle encourage par ailleurs la soutenance d'habilitations à diriger des recherches des maîtres de conférences de la composante pour augmenter le potentiel d'encadrement. Un contrôle accru de la progression des doctorants, mis en place depuis deux ans, devrait en outre réduire le temps de préparation des thèses, tout en maintenant le niveau d'exigence élevé qui fait la réputation de l'établissement.